

**EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE
POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2KG/J DE DBO5**

FICHE DÉCLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif. Vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC, accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Coordonnées du SPANC :

190 route du Château
76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE
Téléphone : 02 35 91 79 05
Email : eaux@siaepaducrevon.fr

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- 1 – Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;**
- 2 – Contrôle sur site effectué pendant les travaux, avant remblaiement, pour confirmer leur bonne exécution.**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

1 – Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif (ANC) est prévu dans le cadre :

- D'une demande de permis de construire d'une **construction neuve**
- D'une demande de permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- De la réhabilitation ou de la création d'une installation d'ANC sans permis de construire
- D'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

► COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse du demandeur :

.....

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse du **projet** d'installation d'ANC (si différente de l'adresse su demandeur) :

.....

Code Postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation (section et numéro) :

2 – Caractéristiques du Projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, installateur, autres...)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Réalisateur du projet (entreprise ou particulier), s'il est connu

Nom :

Adresse :

Téléphone :

► CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....
.....
.....

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser) :

Combien de **Pièces Principales** (PP*) la construction compte-t-elle ? (En cas d'extension, indiquer le nombre de Pièces principales après travaux) : PP

(PP*) : au sens de l'article R.111-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour et au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salles de bains, buanderies, ...)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (nombre de pièces principales = nombre d'Equivalents-Habitants (EH))

NB : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(Locaux recevant du public, locaux professionnels, ensemble immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.).

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Equivalents-Habitants retenu (si connu) ?.....EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée – précisé par quel moyen :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

Oui Non

NB : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine.

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

NB : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R214-5 du code de l'environnement, est déclaré à la mairie.

L'eau est-elle destinée à la consommation humaine ? Oui Non

La distance entre le captage et l'installation d'ANC prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui Non

NB : la création d'une installation d'ANC à moins de 35 mètres d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui Non

NB : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique ? Oui Non

NB : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale :m² Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante sur la zone d'implantation du projet :

- inférieure à 5%
- entre 5 et 10%
- supérieure à 10%

Terrain inondable : Oui Non Je ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projetée (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non

Observations (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....
.....
.....

► CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Important : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement non collectif projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

- 200 litres (eaux de cuisine)
- 500 litres (toutes eaux ménagères)
- Autre volume : litres

NB : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 mètres.

Fosse toutes eaux Volume :m³

NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

Préfiltre (décolloïdeur) Volume :m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Je ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

Traitement secondaire

Epandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = ml soit tranchée(s) xm

Profondeur = m Largeur =m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m xm

Profondeur = m

Epandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

} Longueur = m
} Largeur = m
} Surface = m²
} Profondeur = m

Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE AGREEE

Dénomination commerciale/ Titulaire de l'agrément :
.....
Modèle :
Numéro d'agrément :
Capacité de traitement (en Equivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bâchée : litres

Pompe ou système de relevage
Volume du poste : litres
Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Par infiltration dans le sol en place

Tranchée(s) d'infiltration/d'irrigation (*barrer la mention inutile*)

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

Lit d'infiltration/d'irrigation (*barrer la mention inutile*)

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)

NB : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

.....
Propriétaire / gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, etc : nom (si connu) :

.....
Propriétaire / gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

PIECES A JOINDRE

- Copie de **l'étude de définition** de dimensionnement et d'implantation de la filière, si réalisée
- Plan de situation au 1/25000^{ème}
- Plan de masse au 1/500^{ème} ou 1/200^{ème} sur lequel figurent l'immeuble et la filière d'ANC projetée à l'échelle ainsi que les autres réseaux (eaux pluviales, EDF, Telecom, eau potable)
- Plan d'implantation de la filière choisie (dont le plan de coupe avec points de niveau)
- Plan d'aménagement intérieur de l'habitation (pour vérifier le nombre de pièces principales)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel) et études spécifiques

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.
En outre, le propriétaire s'engage à :

- Informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- Ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- Informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans un délai raisonnable
- Ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution
- Procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal de réception des travaux au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- Ne pas évacuer les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement ;
- Assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément au Journal Officiel le cas échéant (filières agréées).

Toutes les conséquences liées à des renseignements erronés ou faux et à l'irrespect des engagements ci-dessus relèveront de la responsabilité exclusive du propriétaire.

Fait à :

Le :

Signature du pétitionnaire :